

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion n° 42

Qu'on modifie le projet de loi C-81, à l'article 15, en retranchant la ligne 12, page 15, et en la remplaçant par ce qui suit:

«daires dont le total dépasse neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Motion n° 43

Qu'on modifie le projet de loi C-81, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 12, page 15, ce qui suit:

«(2) Il est interdit, au cours de la période référendaire, à toute personne ou groupe d'engager des dépenses référendaires en conjonction avec d'autres personnes ou d'autres groupes, si la

Initiatives ministérielles

somme totale des dépenses référendaires dépasse la somme maximale que cette personne ou ce groupe a le droit de dépenser en vertu de la présente loi.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

M. Rod Murphy (Churchill) propose:

Motion n° 44

Qu'on modifie le projet de loi C-81, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 12, page 15, ce qui suit:

«(2) Il est interdit au gouvernement fédéral d'engager des dépenses référendaires qui dépassent les limites prévues au présent article.»

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.